

MOON NOON LA RECHERCHE AVANCE...

CONTRÔLE JUDICIAIRE AVEC PLACEMENT PROBATOIRE (CJPP) DES PERSONNES MISES EN EXAMEN, POURSUIVIES OU CONDAMNÉES POUR DES FAITS DE VIOLENCES CONJUGALES

Responsabilité scientifique :

Centre d'histoire judiciaire (CHJ)

Équipe de recherche :

Ariane Amado, Margot Giacinti, Lucie Bony, Milan Bonté, Oona Le Meur, Joséphine Bastard.

Durée de la recherche : 24 mois

État : lancement en septembre 2024

Recherche cofinancée par la DAP et l'Institut des Études et de la Recherche sur le Droit et la Justice (IERD)

Disciplines : droit, géographie, sociologie, anthropologie, science politique

La mesure du CJPP, déployée depuis 2020, vise à placer la personne soupçonnée de faits de violence intra-familiale dans une structure d'hébergement avec une prise en charge sanitaire et sociale dans l'attente de son procès, en l'éloignant ainsi du domicile conjugal.

Une recherche-évaluation a été menée en 2021 sur deux sites expérimentaux ([le rapport est disponible en ligne](#)). Depuis, l'expérimentation a été étendue à tout le territoire national. Aujourd'hui, une nouvelle recherche est lancée sur les effets de cette implantation nationale afin d'évaluer la pertinence de pérenniser le nouveau dispositif. Nous avons posé quelques questions à Ariane Amado, docteure en droit privé et chargée de recherche au CNRS-CHJ, qui coordonne cette nouvelle recherche évaluative.

Nous sommes désormais quatre ans après le lancement de ce dispositif, quels sont les objectifs de cette recherche ?

La recherche est orientée autour de plusieurs axes.

Le premier vise à connaître le profil des personnes hébergées en placement probatoire. Le deuxième axe se concentre sur la manière dont les professionnels du droit qui ordonnent, prononcent et suivent le dispositif s'en saisissent. La première recherche avait déjà mis en lumière une grande variation des usages du placement probatoire ; prendre en compte les différents contextes territoriaux des sites d'expérimentation est indispensable.

Les trajectoires individuelles des personnes placées dans les hébergements expérimentés sont au cœur d'un troisième axe, pour appréhender la diversité des parcours de vie et leurs effets sur la réception du dispositif, leur manière de le vivre, et s'il y a une continuité dans la prise en charge avant et après la sentence.

L'objectif du dispositif étant d'assurer la sécurité des victimes, le quatrième axe évalue l'efficacité du placement probatoire sur l'évitement des contacts entre la personne prise en charge et les victimes. Nous interrogerons la place que le service du SPIP, ainsi que les associations, attribuent aux victimes. Cet axe permet d'interroger plus généralement la manière dont se jouent les rapports de genre au sein des dispositifs de placement probatoire.

À quoi va ressembler cette enquête ?

Cette enquête est menée par une équipe pluridisciplinaire (droit, sciences politiques, sociologie, anthropologie, géographie). Autour d'une enquête de terrain ethnographique, nous mènerons des entretiens avec les professionnels de la justice, ainsi que des entretiens biographiques auprès des personnes hébergées. Après une enquête de 12 mois dans plusieurs sites sur toute la France métropolitaine et outre-mer, nous produirons pour l'IERD et la DAP un rapport et des préconisations en septembre 2026.



Crédits photos : Adobe stock